



BUREAU DE LA SECTION FOOTBALL

Relevé de décisions n°6

Réunion du :	Dimanche 31 Janvier 17h00
Présidence :	François Prudhomme
Présents :	Christophe Ganieux, Stéphane Vandaele, Saïd Achemaoui, Valentin Herve-Bargas
Excusé :	Dhélia Djebbar

1. Vie de la section

- ✓ **RDV Mairie pour revoir le protocole sanitaire** : le Bureau estime qu'il ne serait pas raisonnable de revoir les mesures d'allègement du protocole sanitaire, notamment sur l'ouverture des vestiaires alors que la situation nationale n'est pas positive. Le Bureau rappelle que le football reste privilégié par rapport aux autres sports qui n'ont pas accès aux salles couvertes.
- ✓ **Cotisations ASBR des bénévoles non joueurs** : Le Bureau constate une application différente des statuts par l'ASBR Omnisport. Le Bureau soulève les problèmes juridiques non prévu par les statuts notamment sur la notion de déchéance du statut de membre actif de l'association. Les cotisations des bénévoles seront saisies dans la comptabilité d'Assoconnect.
- ✓ **Modification règlement intérieur de la section football** : selon le règlement intérieur de l'ASBR Omnisport applicable aux sections : *Ont le droit de vote les membres inscrits à la section au jour de l'élection, à jour de la cotisation à la section et âgé de 16 ans révolus au jour de l'assemblée générale.* Proposition d'uniformiser notre règlement avec celui de l'ASBR Omnisport : « *Seuls les adhérents de plus de seize ans (au jour de ladite assemblée) à jour de leur cotisation au plus tard six mois avant les assemblées générales le jour de l'AG peuvent prendre part aux votes ou être représentés* ». La modification sera proposée au CODIR avant AG de la section.

2. Encadrement

- ✓ **Charte des éducateurs** : Mise en place d'une charte afin de formaliser l'engagement réciproque entre la section et l'éducateur. Le Bureau valide la charte présentée et la transmet au CODIR pour une seconde étude.
- ✓ **Point sur les pôles techniques**

3. Matériels et équipements

- ✓ **Caméras** : La section installera prochainement des caméras de surveillances dans les locaux que la mairie lui attribue. Une déclaration d'autorisation d'un système de vidéoprotection est à faire auprès de la préfecture. Le Bureau doit se charger de fournir des documents supplémentaires pour compléter cette déclaration. L'ASBR Omnisport se chargera de déposer, en son nom, cette déclaration à la préfecture.

- ✓ **Maillots ASBR** : Le Bureau valide la commande de

Le Bureau valide les designs ci-dessous.



Le Bureau valide les couleurs suivantes :

- Recto : Bleu Roi, rayures jaunes ;
- Verso : Blanc, rayures jaunes.

Le Bureau valide la commande de jeu de 15 maillots.

Les maillots seront à manches longues sauf en vétérans.

4. Divers

- ✓ Travaux au stade charpentier :
 - Projet valider depuis juillet dernier ;
 - Une réunion aura lieu prochainement avec la mairie et les représentants des sections utilisatrices de installations.

- ✓ Retour sur la réunion District 92 sur le Plan Educatif Fédéral

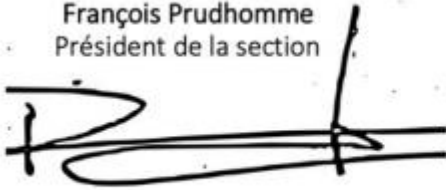
- ✓ District 92 :
 - Valentin Herve-Bargas a candidaté au Collège des secrétaires et correspondants. Réunion le 12 février.

- ✓ LPIFF :
 - Jamel Sandjack est réélu à la présidence ;
 - François Charrasse est réélu à la vice-présidence.

✓ Rappel des dates :

- Vendredi 12 février : Assemblée Générale de l'ASBR Omnisport et Comité Directeur
- Samedi 13 février – Dimanche 28 février : vacances scolaires.

François Prudhomme
Président de la section



Valentin Herve-Bargas
Secrétaire

